

Plan stratégique de sécurité et de prévention

PERUWELZ : PSSP Péruwelz

Période : 01-01-2020 - 31-12-2022

Entre d'une part :

L'Etat représenté par la Ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique, établi Rue de la Loi 2 à 1000 Bruxelles, ci-après dénommé L'Etat,

Et d'autre part : la Ville de PERUWELZ, représentée par le Conseil communal, pour lequel interviennent Monsieur Vincent PALERMO, Bourgmestre, et Madame Aurélie MOUTON, Directrice générale, agissant en exécution d'une décision du Conseil communal du 29/03/2022, ci-après dénommée 'la Commune'.

des

du 23/06/2020
du 29/06/2021

Agissant en exécution de la décision des Conseil des Ministres du 28 juin 2019, 18 décembre 2020 et 16 juillet 2021.

Est convenu ce qui suit :

Dispositions générales

1. Sur base du plan stratégique de sécurité et de prévention et eu égard aux dispositions de l'Arrêté royal et sous réserve des crédits disponibles, un montant annuel de 79.811,01 EUR est attribué à la Ville de PERUWELZ.

Un montant supplémentaire annuel de 5.406,86 EUR est alloué au contingent complémentaire Gardiens de la paix 346, suivant la répartition suivante :

	Nombre/Régime horaire	Intervention financière	Total
Frais de personnel	1 1/1 ETP Total : 1,00 ETP	420 x 1,00 ETP x 12 mois	5.040,00 €
Frais d'équipement et de formation *		366,86€	
TOTAL		5.406,86 €	

- Maximum 366,86 € par ETP

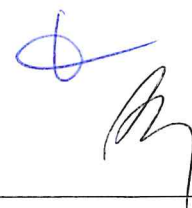
2. Cette convention annule et remplace la convention 2020-2021.

3. Le présent plan entre en vigueur le 1^{er} janvier 2020 et se termine le 31 décembre 2022.

4. Les autorités locales s'engagent à utiliser les subsides de l'Etat fédéral de la manière la plus efficace et la plus efficiente, conformément aux dispositions de l'arrêté du 5 décembre 2019 déterminant les modalités d'introduction, de suivi, d'évaluation et déterminant les modalités d'octroi, d'utilisation et de contrôle de l'allocation financière relatives aux plans stratégiques de sécurité et de prévention, modifié par les arrêtés du 4 janvier 2021 et du 11 février 2022, et à fournir à la demande toute information utile sur l'affectation de ces subsides, à permettre tout contrôle et à prêter toute l'assistance nécessaire en la matière.

5. Les montants référencés ci-dessus relatifs au contingent complémentaire Gardiens de la paix 346 ne correspondent pas à ceux repris dans le plan 2018-2019 tel que proposé et approuvé par le Collège communal de la Ville de Péruwelz en séance du 27 mars 2018 ni à ceux de l'Arrêté royal du 3 juillet 2019 relatif à la prolongation 2020 des plans stratégiques de sécurité et de prévention 2018-2019, modifié par l'arrêté royal du 24 décembre 2020 et par l'arrêté royal du 24 juillet 2021.

Dès lors, la Ville de Péruwelz, bien qu'approuvant le présent plan proposé, sollicite le montant qu'il lui est de plein droit dû par l'arrêté royal du 3 juillet 2019 (modifié par l'arrêté royal du 24 décembre 2020 et par l'arrêté royal du 24 juillet 2021) relatif à la prolongation 2020 des plans stratégiques de sécurité et de prévention 2018-2019, à savoir la somme de 22.824,71 euros.



1. DISPOSITIF DE COORDINATION

1.1. Objectifs généraux

1.1.1. *Mettre en oeuvre le plan stratégique de sécurité et de prévention*

1.1.2. *Mettre en place, promouvoir et piloter une politique de prévention locale intégrée et intégrale*

1.2. Objectifs stratégiques

1.2.1. *Assurer le bon fonctionnement administratif, logistique et financier du plan et le suivi avec les autorités subsidiantes*

Objectifs opérationnels

- *Recruter le personnel nécessaire et compétent*

Résultats

- Remplacer le personnel prévu dans l'année du départ
- Rendre les nouvelles recrues opérationnelles dans les 6 mois de leur entrée en service

Indicateurs

- Mise en place d'une procédure de sélection et d'un comité de sélection
- Constitution d'une farde d'accueil pour chaque nouvelle recrue
- Remise d'un uniforme complet aux nouveaux gardiens de la paix dans les 6 mois de leur entrée en service

- *Assurer la formation adéquate du personnel*

Résultats

- Développer un programme de formations tout au long de l'exécution du plan

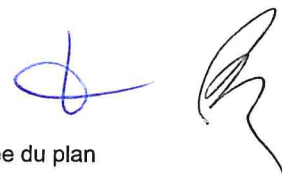
Indicateurs

- Inscription des gardiens de la paix à la formation obligatoire pour les gardiens de la paix dans les six mois de leur entrée en service
- Suivi, pour chaque agent, d'une (au minimum) formation (de recyclage, de mise à niveau, etc.) par an, dans son (ou un de ses) domaine(s) de compétences

- *Mettre en place un système de classement propre au plan*

Résultats

- Réalisation d'un rapport d'avancement pour chaque année du plan



Indicateurs

- Transmission des rapports d'avancement à la Direction générale Sécurité et Prévention du SPF Intérieur dans les délais impartis
- *Mettre en place une comptabilité et un suivi spécifique au plan*

Résultats

- Tenir la comptabilité du plan et rassembler les pièces comptables en vue de justifier le subside alloué

Indicateurs

- Transmission des dossiers financiers à l'autorité subsidiante dans le respect des délais impartis
- *Assurer la communication avec l'autorité subsidiante*

Résultats

- Transmission de toute information relative au plan à l'autorité subsidiante
- Connaissance des directives établies par l'autorité subsidiante

Indicateurs

- Vérification/actualisation annuelle du plan via (si besoin est) l'introduction d'un dossier de modification(s) respectant les procédures spécifiques d'introduction élaborées par le SPF Intérieur
- Participation, sur invitation personnelle, du Fonctionnaire de prévention et/ou de son représentant, aux journées d'études et d'informations (en lien avec les phénomènes prioritaires du Plan) organisées par la Direction générale Sécurité et Prévention du SPF Intérieur

1.2.2. Assurer une synergie entre les différentes actions de prévention communales et une articulation avec la prévention policière zonale

Objectifs opérationnels

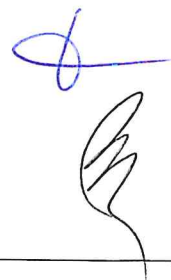
- *Mettre en place des structures de coordination spécifiques au plan*

Résultats

- Constitution d'un Comité de pilotage suivant les directives ministérielles
- Préparation et suivi des Comités de pilotage

Indicateurs

- Constitution du Comité de pilotage conformément aux dispositions réglementaires
- Réunion des membres du Comité de pilotage une fois par an



- Convocation des membres et envoi d'un ordre du jour, 15 jours au minimum avant la tenue de ce Comité de pilotage
- Envoi du procès-verbal de réunion dans le mois suivant la tenue de ce Comité de pilotage

- *Participer aux structures de concertation existantes*

Résultats

- Participation du Fonctionnaire de prévention au Conseil zonal de sécurité

Indicateurs

- Participation du Fonctionnaire de prévention et/ou de son représentant à chaque Conseil zonal de sécurité

- *Mettre en place des partenariats adéquats et pertinents*

Résultats

- Élaboration de plans d'actions et de projets en concordance

Indicateurs

- Transmission du DLS et du PSSP actualisés à la Police locale
- Transmission (bi)mensuelle du rapport généré par le logiciel GPS-U au Chef de Corps

1.2.3. Assurer un processus d'évaluation permanente du plan

Objectifs opérationnels

- *Suivi et Mise à jour du Diagnostic Local de Sécurité (DLS)*

Résultats

- Actualisation régulière du D.L.S.

Indicateurs

- Production (mise à jour) annuelle d'un état des lieux relatif au D.L.S.

- *Mise en place de structures de concertation propres à l'évaluation*

Résultats

- Organisation de réunions internes

Indicateurs

- Nombre de réunions internes : > ou = à 10

- *Ajuster le plan au diagnostic établi*

Résultats



- Ajustement, réorientation des objectifs, des résultats et des indicateurs définis au sein du plan, selon les problématiques détectées et les réalités de terrain

Indicateurs

- Transmission, dans les délais impartis, à la Direction générale Sécurité et Prévention du SPF Intérieur, des documents requis dans le cadre du suivi, de l'évaluation et des modifications des objectifs du plan

1.2.4. Assurer une information à la population

Objectifs opérationnels

- *Développer des outils spécifiques de communication concernant les initiatives prises au niveau local en matière de prévention*

Résultats

- Utilisation et actualisation rationnelles des différents supports de communication

Indicateurs

- Réactualisation annuelle des informations (concernant le service prévention-sécurité) reprises sur le site Internet de la Ville
 - Programmation et diffusion des activités du service sur le blog et/ou tout autre support de communication
- *Assurer une visibilité des services de prévention*

Résultats

- Identification spécifique du service communal de prévention au sein des autres services communaux

Indicateurs

- Place et statut du service de prévention au sein de l'organigramme communal




2. NUISANCES SOCIALES

Les nuisances sociales sont des facteurs de la vie urbaine dont la manifestation publique induit un sentiment d'insécurité et se traduit par des dégradations environnementales et une détérioration du lien social.

2.1. Objectifs généraux

2.1.1. Prévenir, détecter et limiter les nuisances sociales et/ou le sentiment d'insécurité y relatif

2.2. Objectifs stratégiques

2.2.1. Agir sur les circonstances et l'environnement criminogènes

Objectifs opérationnels

- Activer le signalement, par les gardiens de la paix, et le suivi, auprès des services traitants, des problèmes d'environnement, de sécurité et de voirie

Résultats

- Transmission des observations et informations des gardiens de la paix au Cabinet du Bourgmestre (chargé du dispatching)
- Activation, auprès des services traitants, des suivis des constats d'observation et d'information des gardiens de la paix
- Amélioration du logiciel "GPS-U" en vue d'en faire un outil optimal dans le développement d'une politique criminelle intégrée et intégrale

Indicateurs

- Rédaction et encodage des constatations des gardiens de la paix, dans le logiciel prévu à cet effet, dans les 15 jours de la détection du fait/problème, pour 80% d'entre elles au minimum
- Transmission des rapports de constatations générés par le programme au Cabinet du Bourgmestre : 24 rapports/an et minimum 1 rapport par mois
- Tenue de réunion(s) avec les services disposant du logiciel "GPS-U" en vue d'améliorer le logiciel et de faciliter le traitement et le suivi des dossiers : 1 par an au minimum
- Vérification (1 fois par an) des accès des membres au logiciel « GPS-U »

2.2.2. Dissuader les auteurs potentiels d'infraction

Objectifs opérationnels

- Lutter spécifiquement contre les nuisances liées à l'environnement par des actions de prévention et de répression

Résultats

- Coordination des actions (dites "poubelles")

Indicateurs

- Établissement et soumission annuels de conventions de partenariat (en ce compris l'élaboration d'un calendrier annuel d'actions), dans le cadre des actions poubelles, entre les partenaires suivants : service prévention-sécurité, service environnement, cellule des espaces verts/travaux de proximité et zone de police de Bernissart-Péruwelz
- Organisation de réunions d'évaluation des actions poubelles avec les partenaires : 1 fois par an au minimum
- Veille/contrôle du programme des actions auprès des partenaires: s'assurer au final qu'au moins 70% des actions de l'année ont bien été menées à bien
- Rappel annuel dans le bulletin communal des modalités pratiques concernant l'enlèvement des sacs et encombrants

2.2.3. Diminuer les comportements à risque

Objectifs opérationnels

- Assurer une surveillance et une présence des gardiens de la paix dans le centre-ville, à Bon-Secours et Wiers, et dans les villages

Résultats

- Au moins une présence des gardiens de la paix dans le centre-ville de 1h. par jour par gardien de la paix (du lundi au vendredi)
- Au moins une présence des gardiens de la paix à Bon-Secours et Wiers de 8 heures par mois par gardien de la paix
- Au moins une présence des gardiens de la paix dans les villages de 6 heures par mois par gardien de la paix

Indicateurs

- Nombre d'heures de présence/surveillance



- Assurer une surveillance et une présence des gardiens de la paix lors du marché public hebdomadaire dans le centre-ville

Résultats

- Présence et surveillance assurées par les gardiens de la paix lors de la tenue du marché quotidien à concurrence de 75% (min. 39 marchés sur l'année)
- Au moins une présence des gardiens de la paix dans le marché de 1h. chaque vendredi prévu au calendrier
- Au moins une présence des gardiens de la paix aux abords du marché lors de sa clôture de 1h. chaque vendredi prévu au calendrier

Indicateurs

- Nombre de fois où les gardiens de la paix sont présents sur le marché le vendredi
- Nombre d'heures de présence/surveillance dans le marché
- Nombre d'heures à la clôture du marché le vendredi



3. INCIVILITÉS SANCTIONNÉES ADMINISTRATIVEMENT

On vise la lutte contre les incivilités telles que spécifiées dans la loi du 24 juin 2013 relatives aux sanctions administratives communales

3.1. Objectifs généraux

3.1.1. Prévenir, détecter et limiter les incivilités sanctionnées administrativement et/ou le sentiment d'insécurité y relatif

3.2. Objectifs stratégiques

3.2.1. Promouvoir une approche intégrée et intégrale

Objectifs opérationnels

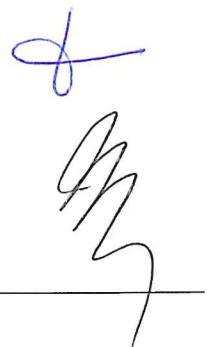
- Optimiser la mise en oeuvre du Règlement général de police

Résultats

- Adaptation du Règlement général de police à la nouvelle loi S.A.C.
- Communication efficace autour du Règlement général de police
- Élaboration d'une vision commune en matière de police administrative sur la Zone de police

Indicateurs

- Actualisation et diffusion auprès des partenaires (zone de secours, parquet, fonctionnaire sanctionnateur provincial, police) du Règlement général de police 2019
- Insertion du Règlement général de police sur le site Web de la Ville
- Rédaction et parution annuelles d'un article sur les S.A.C. dans le bulletin communal et sur le site Web de la Ville
- Élaboration d'une brochure de vulgarisation du Règlement général de police à l'intention des citoyens
- Réunion de mise au point annuelle sur le RGP (révision, adaptations, modifications, ajouts éventuels)
- Suivi des demandes de dérogation des citoyens relatives notamment aux modalités pratiques pour l'enlèvement des sacs réglementaires, établissement d'un tableau récapitulatif des dérogations délivrées en la matière et transmission des infos à la Police locale et aux agents constatateurs



3.2.2. Dissuader les auteurs potentiels d'infraction

Objectifs opérationnels

- Accroître et faciliter la constatation des infractions au Règlement général de police

Résultats

- Affectation des gardiens de la paix-constatateurs aux actions "poubelles" afin d'augmenter le nombre d'actions (sous-entendu la pression sur les auteurs d'infraction(s)) et de constats administratifs

Indicateurs

- Suivi par les gardiens de la paix de la formation d'agents constatateurs
- Dès l'entrée en fonction, affectation des gardiens de la paix-constatateurs à la lutte contre les incivilités en lien avec les actions poubelles.
- Exécution (au moins 75% des actions programmées), par les gardiens de la paix-constatateurs, du calendrier d'actions « poubelles » défini par les partenaires et avalisé par le CC
- Mise sur pied et réunion du groupe de travail "S.A.C." : minimum une fois par a



4. VIOLENCE DANS LES TRANSPORTS COMMUNS

4.1. Objectifs généraux

4.1.1. *Prévenir, détecter et limiter la violence dans les transports communs et/ou le sentiment d'insécurité y relatif*

4.2. Objectifs stratégiques

4.2.1. *Promouvoir une approche intégrée et intégrale*

Objectifs opérationnels

- Favoriser des contacts réguliers avec les TEC, le Centre de Cerfontaine et l'école "l'EPSIS"

Résultats

- Création et développement d'une synergie entre partenaires

Indicateurs

- Conclusion d'une convention de partenariat (relative à la présence des gardiens de la paix dans le bus de la ligne 8), au début de chaque année scolaire
- Organisation et tenue d'une réunion d'évaluation par an, entre partenaires, en fin d'année scolaire

4.2.2. *Dissuader les auteurs potentiels d'infraction*

Objectifs opérationnels

- Assurer une présence quotidienne dans le bus de la ligne 8, durant la période scolaire

Résultats

- Présence, durant la période scolaire, des gardiens de la paix dans le bus de la ligne 8 : assurer 75% des trajets requis et validés par les partenaires

Indicateurs

- Nombre de trajets effectués, durant la période scolaire, par les gardiens de la paix par mois

5. VIOLENCE LORS D'ÉVÉNEMENTS ET MANIFESTATIONS PUBLIQUES

5.1. Objectifs généraux

5.1.1. *Prévenir, détecter et limiter la violence lors d'événements et manifestations publiques et/ou le sentiment d'insécurité y relatif*

5.2. Objectifs stratégiques

5.2.1. *Agir sur les circonstances et l'environnement criminogènes*

Objectifs opérationnels

- *Préserver et assurer la sécurité lors d'événements locaux (co-)organisés par les autorités (ou avec l'aval des autorités)*

Résultats

- Présence des gardiens de la paix lors des manifestations (reconnues et avalisées par les autorités locales)

Indicateurs

- Au moins 70% de présence des gardiens de la paix sur le total des manifestations où leur présence est sollicitée
- Production par les gardiens de la paix de rapports d'intervention, dans le logiciel prévu à cet effet, en cas d'intervention, lors de troubles à l'ordre public ou encore pour faire état d'une problématique sécuritaire
- Production d'un compte-rendu d'intervention à l'intention des autorités communales pour les manifestations rassemblant plus de 500 personnes



6. CAMBRIOLAGE

Nous visons la lutte contre les vols dans les lieux d'habitation en l'absence du propriétaire

6.1. Objectifs généraux

8.1.1. *Prévenir, détecter et limiter le cambriolage et/ou le sentiment d'insécurité y relatif*

6.2. Objectifs stratégiques

6.2.1. *Dissuader les auteurs potentiels d'infraction*

Objectifs opérationnels

- Assurer une présence dissuasive et une surveillance, par les gardiens de la paix, des quartiers résidentiels, pendant les périodes de congé scolaires, particulièrement des habitations dont une surveillance a été sollicitée par les propriétaires (Campagne "Vacances en toute sécurité" ou "Police veille")

Résultats

- Surveillance, par les gardiens de la paix, durant la période estivale, des habitations reprises sur le listing élaboré et transmis quotidiennement par les services de police

Indicateurs

- Communication, via les médias, du lancement de la campagne dissuasive "Vacances en toute sécurité" (Police veille)
- Surveillance d'1 h. par jour au minimum, par gardien de la paix présent, durant cette campagne estivale
- Surveillance d'au moins 75% des habitations reprises sur le listing "général"
- Production d'un rapport évaluatif sur le déroulement de la campagne par les gardiens de la paix

7. VOL DE ET DANS VÉHICULES

Nous visons les vols simples et par effraction de voitures et les vols simples et par effraction dans les voitures

7.1. Objectifs généraux

7.1.1. *Prévenir, détecter et limiter le vol de et dans véhicules et/ou le sentiment d'insécurité y relatif*

7.2. Objectifs stratégiques

7.2.1. *Diminuer les comportements à risque*

Objectifs opérationnels

- *Informers les automobilistes quant aux bons comportements à adopter au cours d'une campagne spécifique de prévention des vols de et dans véhicules*

Résultats

- Communication auprès de la population des bons conseils de Serdu en la matière, aux abords des cimetières, en période de Toussaint
- Présence dissuasive des gardiens de la paix, dans et aux abords des 10 cimetières de l'entité, durant la semaine de Toussaint, particulièrement le 1er novembre.

Indicateurs

- Installation, de mi-octobre à mi-novembre, des panneaux préventifs réalisés par Serdu, aux cimetières de Péruwelz, de Bonsecours et de Wiers
- 5 heures de présence par gardien de la paix, dans et aux abords des cimetières, durant la semaine de Toussaint

8. VOL DE VÉLOS

8.1. Objectifs généraux

8.1.1. *Prévenir, détecter et limiter le vol de vélos et/ou le sentiment d'insécurité y relatif*

8.2. Objectifs stratégiques

8.2.1. *Diminuer les comportements à risque*

Objectifs opérationnels

- *Organiser une campagne annuelle de prévention des vols de vélos*

Résultats

- Organisation de campagne annuelle d'information sur le vol de vélos

Indicateurs

- Organisation d'au moins une action spécifique de gravure de vélos chaque année et distribution de kits préventifs (dépliants préventifs, gadgets, etc.) à cette occasion
- Rédaction d'au moins un article par an, dans le bulletin communal, sur la prévention des vols de vélos
- Constitution d'une banque de données relatives aux vélos gravés et (re)trouvés par nos services



9. SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Objectif général : Prévenir, détecter et limiter l'insécurité routière et/ou le sentiment y relatif

9.1. Objectifs généraux

9.1.1. *Prévenir, détecter et limiter la sécurité routière et/ou le sentiment d'insécurité y relatif*

9.2. Objectifs stratégiques

9.2.1. *Diminuer les comportements à risque*

Objectifs opérationnels

- Assurer une surveillance habilitée par les gardiens de la paix aux abords des écoles posant des problèmes d'insécurité

Résultats

- Assurer la surveillance habilitée, de manière régulière, en période scolaire, auprès des écoles (prioritairement) du centre-ville confrontées à des problèmes d'insécurité routière

Indicateurs

- Durant toute la période scolaire, présence quotidienne des gardiens de la paix aux abords de l'une et ou l'autre école concernée, et ce, de l'ordre de minimum 75% des entrées et sorties d'école(s)

- Accompagner des groupes d'enfants scolarisés sur la voie publique

Résultats

- Accompagnement, à la demande, par les gardiens de la paix, de groupes d'enfants sur la voie publique

Indicateurs

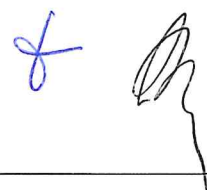
- Nombre de groupes d'enfants accompagnés par rapport aux demandes : au moins 80%

- Mener des actions de prévention relatives à la lutte contre le stationnement incivique et dangereux (sur les passages pour piétons, sur les trottoirs, etc.)

Résultats

- Remise d'avertissements et dispense de remarques, par les gardiens de la paix, au sujet du stationnement incivique et dangereux (sur les passages pour piétons, sur les trottoirs, sur les emplacements de stationnement réservé aux personnes handicapées, etc.)

Indicateurs



- Élaboration, à l'intention des gardiens de la paix d'un "nouveau" carnet d'avertissements propres au stationnement incivique et dangereux
- Rédaction de constats d'observation par les gardiens de la paix dans le logiciel prévu à cet effet: relevé annuel du nombre de constats rédigés à ce propos et établissement d'une cartographie des endroits critiques
- Remise d'un avertissement écrit au contrevenant pour minimum 75% des constats de stationnement incivique et dangereux
- Transmission mensuelle des constats et n° de plaques des contrevenants aux services de police

9.2.2. Promouvoir une approche intégrée et intégrale

Objectifs opérationnels

- Mener, en partenariat avec la zone de police notamment, des actions de sensibilisation en matière de sécurité routière, auprès des enfants de l'enseignement primaire

Résultats

- Mise en place du projet « Code ta route » adressé aux enfants des classes de sixième année primaire

Indicateurs

- Elaboration d'un calendrier annuel d'actions
- Adaptation annuelle du brevet élémentaire de sécurité routière
- Elaboration d'un questionnaire de satisfaction à destination des enseignants
- Réunion d'évaluation annuelle du projet Code ta route avec les partenaires

1. DISPOSITIF DE COORDINATION

1.1. Objectifs généraux

1.1.1. *Mettre en oeuvre le plan stratégique de sécurité et de prévention*

1.1.2. *Mettre en place, promouvoir et piloter une politique de prévention locale intégrée et intégrale*

1.2. Objectifs stratégiques

1.2.1. *Assurer le bon fonctionnement administratif, logistique et financier du plan et le suivi avec les autorités subsidiantes*

Objectifs opérationnels

- *Recruter le personnel nécessaire et compétent*

Résultats

- Remplacer le personnel prévu dans l'année du départ
- Rendre les nouvelles recrues opérationnelles dans les 6 mois de leur entrée en service

Indicateurs

- Mise en place d'une procédure de sélection et d'un comité de sélection
- Constitution d'une farde d'accueil pour chaque nouvelle recrue
- Remise d'un uniforme complet aux nouveaux gardiens de la paix dans les 6 mois de leur entrée en service

- *Assurer la formation adéquate du personnel*

Résultats

- Développer un programme de formations tout au long de l'exécution du plan

Indicateurs

- Inscription des gardiens de la paix à la formation obligatoire pour les gardiens de la paix dans les six mois de leur entrée en service
- Suivi, pour chaque agent, d'une (au minimum) formation (de recyclage, de mise à niveau, etc.) par an, dans son (ou un de ses) domaine(s) de compétences

- *Mettre en place un système de classement propre au plan*

Résultats

- Réalisation d'un rapport d'avancement pour chaque année du plan

Indicateurs

- Transmission des rapports d'avancement à la Direction générale Sécurité et Prévention du SPF Intérieur dans les délais impartis
- *Mettre en place une comptabilité et un suivi spécifique au plan*

Résultats

- Tenir la comptabilité du plan et rassembler les pièces comptables en vue de justifier le subside alloué

Indicateurs

- Transmission des dossiers financiers à l'autorité subsidiaire dans le respect des délais impartis
- *Assurer la communication avec l'autorité subsidiaire*

Résultats

- Transmission de toute information relative au plan à l'autorité subsidiaire
- Connaissance des directives établies par l'autorité subsidiaire

Indicateurs

- Vérification/actualisation annuelle du plan via (si besoin est) l'introduction d'un dossier de modification(s) respectant les procédures spécifiques d'introduction élaborées par le SPF Intérieur
- Participation, sur invitation personnelle, du Fonctionnaire de prévention et/ou de son représentant, aux journées d'études et d'informations (en lien avec les phénomènes prioritaires du Plan) organisées par la Direction générale Sécurité et Prévention du SPF Intérieur

1.2.2. Assurer une synergie entre les différentes actions de prévention communales et une articulation avec la prévention policière zonale

Objectifs opérationnels

- *Mettre en place des structures de coordination spécifiques au plan*

Résultats

- Constitution d'un Comité de pilotage suivant les directives ministérielles
- Préparation et suivi des Comités de pilotage

Indicateurs

- Constitution du Comité de pilotage conformément aux dispositions réglementaires
- Réunion des membres du Comité de pilotage une fois par an



- Convocation des membres et envoi d'un ordre du jour, 15 jours au minimum avant la tenue de ce Comité de pilotage
- Envoi du procès-verbal de réunion dans le mois suivant la tenue de ce Comité de pilotage

- Participer aux structures de concertation existantes

Résultats

- Participation du Fonctionnaire de prévention au Conseil zonal de sécurité

Indicateurs

- Participation du Fonctionnaire de prévention et/ou de son représentant à chaque Conseil zonal de sécurité

- Mettre en place des partenariats adéquats et pertinents

Résultats

- Élaboration de plans d'actions et de projets en concordance

Indicateurs

- Transmission du DLS et du PSSP actualisés à la Police locale
- Transmission (bi)mensuelle du rapport généré par le logiciel GPS-U au Chef de Corps

1.2.3. Assurer un processus d'évaluation permanente du plan

Objectifs opérationnels

- Suivi et Mise à jour du Diagnostic Local de Sécurité (DLS)

Résultats

- Actualisation régulière du D.L.S.

Indicateurs

- Production (mise à jour) annuelle d'un état des lieux relatif au D.L.S.

- Mise en place de structures de concertation propres à l'évaluation

Résultats

- Organisation de réunions internes

Indicateurs

- Nombre de réunions internes : > ou = à 10

- Ajuster le plan au diagnostic établi

Résultats



- Ajustement, réorientation des objectifs, des résultats et des indicateurs définis au sein du plan, selon les problématiques détectées et les réalités de terrain

Indicateurs

- Transmission, dans les délais impartis, à la Direction générale Sécurité et Prévention du SPF Intérieur, des documents requis dans le cadre du suivi, de l'évaluation et des modifications des objectifs du plan

1.2.4. Assurer une information à la population

Objectifs opérationnels

- *Développer des outils spécifiques de communication concernant les initiatives prises au niveau local en matière de prévention*

Résultats

- Utilisation et actualisation rationnelles des différents supports de communication

Indicateurs

- Réactualisation annuelle des informations (concernant le service prévention-sécurité) reprises sur le site Internet de la Ville
- Programmation et diffusion des activités du service sur le blog et/ou tout autre support de communication

- *Assurer une visibilité des services de prévention*

Résultats

- Identification spécifique du service communal de prévention au sein des autres services communaux

Indicateurs

- Place et statut du service de prévention au sein de l'organigramme communal




2. NUISANCES SOCIALES

Les nuisances sociales sont des facteurs de la vie urbaine dont la manifestation publique induit un sentiment d'insécurité et se traduit par des dégradations environnementales et une détérioration du lien social.

2.1. Objectifs généraux

2.1.1. Prévenir, détecter et limiter les nuisances sociales et/ou le sentiment d'insécurité y relatif

2.2. Objectifs stratégiques

2.2.1. Agir sur les circonstances et l'environnement criminogènes

Objectifs opérationnels

- Activer le signalement, par les gardiens de la paix, et le suivi, auprès des services traitants, des problèmes d'environnement, de sécurité et de voirie

Résultats

- Transmission des observations et informations des gardiens de la paix au Cabinet du Bourgmestre (chargé du dispatching)
- Activation, auprès des services traitants, des suivis des constats d'observation et d'information des gardiens de la paix
- Amélioration du logiciel "GPS-U" en vue d'en faire un outil optimal dans le développement d'une politique criminelle intégrée et intégrale

Indicateurs

- Rédaction et encodage des constatations des gardiens de la paix, dans le logiciel prévu à cet effet, dans les 15 jours de la détection du fait/problème, pour 80% d'entre elles au minimum
- Transmission des rapports de constatations générés par le programme au Cabinet du Bourgmestre : 24 rapports/an et minimum 1 rapport par mois
- Tenue de réunion(s) avec les services disposant du logiciel "GPS-U" en vue d'améliorer le logiciel et de faciliter le traitement et le suivi des dossiers : 1 par an au minimum
- Vérification (1 fois par an) des accès des membres au logiciel « GPS-U »

2.2.2. Dissuader les auteurs potentiels d'infraction

Objectifs opérationnels

- Lutter spécifiquement contre les nuisances liées à l'environnement par des actions de prévention et de répression

Résultats

- Coordination des actions dites "poubelles"

Indicateurs

- Établissement et soumission annuels de conventions de partenariat (en ce compris l'élaboration d'un calendrier annuel d'actions), dans le cadre des actions poubelles, entre les partenaires suivants : service prévention-sécurité, service environnement, cellule des espaces verts/travaux de proximité et zone de police de Bernissart-Péruwelz
- Organisation de réunions d'évaluation des actions poubelles avec les partenaires : 1 fois par an au minimum
- Veille/contrôle du programme des actions auprès des partenaires: s'assurer au final qu'au moins 70% des actions de l'année ont bien été menées à bien
- Rappel annuel dans le bulletin communal des modalités pratiques concernant l'enlèvement des sacs et encombrants

2.2.3. Diminuer les comportements à risque

Objectifs opérationnels

- Assurer une surveillance et une présence des gardiens de la paix dans le centre-ville, à Bon-Secours et Wiers, et dans les villages

Résultats

- Au moins une présence des gardiens de la paix dans le centre-ville de 1h. par jour par gardien de la paix (du lundi au vendredi)
- Au moins une présence des gardiens de la paix à Bon-Secours et Wiers de 8 heures par mois par gardien de la paix
- Au moins une présence des gardiens de la paix dans les villages de 6 heures par mois par gardien de la paix

Indicateurs

- Nombre d'heures de présence/surveillance

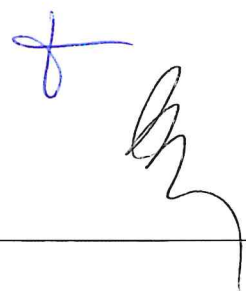
- Assurer une surveillance et une présence des gardiens de la paix lors du marché public hebdomadaire dans le centre-ville

Résultats

- Présence et surveillance assurées par les gardiens de la paix lors de la tenue du marché quotidien à concurrence de 75% (min. 39 marchés sur l'année)
- Au moins une présence des gardiens de la paix dans le marché de 1h. chaque vendredi prévu au calendrier
- Au moins une présence des gardiens de la paix aux abords du marché lors de sa clôture de 1h. chaque vendredi prévu au calendrier

Indicateurs

- Nombre de fois où les gardiens de la paix sont présents sur le marché le vendredi
- Nombre d'heures de présence/surveillance dans le marché
- Nombre d'heures à la clôture du marché le vendredi



3. INCIVILITÉS SANCTIONNÉES ADMINISTRATIVEMENT

On vise la lutte contre les incivilités telles que spécifiées dans la loi du 24 juin 2013 relatives aux sanctions administratives communales

3.1. Objectifs généraux

3.1.1. Prévenir, détecter et limiter les incivilités sanctionnées administrativement et/ou le sentiment d'insécurité y relatif

3.2. Objectifs stratégiques

3.2.1. Promouvoir une approche intégrée et intégrale

Objectifs opérationnels

- Optimiser la mise en oeuvre du Règlement général de police

Résultats

- Adaptation du Règlement général de police à la nouvelle loi S.A.C.
- Communication efficace autour du Règlement général de police
- Élaboration d'une vision commune en matière de police administrative sur la Zone de police

Indicateurs

- Actualisation et diffusion auprès des partenaires (zone de secours, parquet, fonctionnaire sanctionnateur provincial, police) du Règlement général de police 2019
- Insertion du Règlement général de police sur le site Web de la Ville
- Rédaction et parution annuelles d'un article sur les S.A.C. dans le bulletin communal et sur le site Web de la Ville
- Élaboration d'une brochure de vulgarisation du Règlement général de police à l'intention des citoyens
- Réunion de mise au point annuelle sur le RGP (révision, adaptations, modifications, ajouts éventuels)
- Suivi des demandes de dérogation des citoyens relatives notamment aux modalités pratiques pour l'enlèvement des sacs réglementaires, établissement d'un tableau récapitulatif des dérogations délivrées en la matière et transmission des infos à la Police locale et aux agents constatateurs



3.2.2. Dissuader les auteurs potentiels d'infraction

Objectifs opérationnels

- Accroître et faciliter la constatation des infractions au Règlement général de police

Résultats

- Affectation des gardiens de la paix-constatateurs aux actions "poubelles" afin d'augmenter le nombre d'actions (sous-entendu la pression sur les auteurs d'infraction(s)) et de constats administratifs

Indicateurs

- Suivi par les gardiens de la paix de la formation d'agents constatateurs
- Dès l'entrée en fonction, affectation des gardiens de la paix-constatateurs à la lutte contre les incivilités en lien avec les actions poubelles.
- Exécution (au moins 75% des actions programmées), par les gardiens de la paix-constatateurs, du calendrier d'actions « poubelles » défini par les partenaires et avalisé par le CC
- Mise sur pied et réunion du groupe de travail "S.A.C." : minimum une fois par an



4. VIOLENCE LORS D'ÉVÉNEMENTS ET MANIFESTATIONS PUBLIQUES

4.1. Objectifs généraux

4.1.1. *Prévenir, détecter et limiter la violence lors d'événements et manifestations publiques et/ou le sentiment d'insécurité y relatif*

4.2. Objectifs stratégiques

4.2.1. *Agir sur les circonstances et l'environnement criminogènes*

Objectifs opérationnels

- *Préserver et assurer la sécurité lors d'événements locaux (co-)organisés par les autorités (ou avec l'aval des autorités)*

Résultats

- Présence des gardiens de la paix lors des manifestations (reconnues et avalisées par les autorités locales)

Indicateurs

- Au moins 70% de présence des gardiens de la paix sur le total des manifestations où leur présence est sollicitée
- Production par les gardiens de la paix de rapports d'intervention, dans le logiciel prévu à cet effet, en cas d'intervention, lors de troubles à l'ordre public ou encore pour faire état d'une problématique sécuritaire
- Production d'un compte-rendu d'intervention à l'intention des autorités communales pour les manifestations rassemblant plus de 500 personnes



5. CAMBRIOLAGE

Nous visons la lutte contre les vols dans les lieux d'habitation en l'absence du propriétaire

5.1. Objectifs généraux

5.1.1. Prévenir, détecter et limiter le cambriolage et/ou le sentiment d'insécurité y relatif

5.2. Objectifs stratégiques

5.2.1. Dissuader les auteurs potentiels d'infraction

Objectifs opérationnels

- Assurer une présence dissuasive et une surveillance, par les gardiens de la paix, des quartiers résidentiels, pendant les périodes de congé scolaires, particulièrement des habitations dont une surveillance a été sollicitée par les propriétaires (Campagne "Vacances en toute sécurité" ou "Police veille")

Résultats

- Surveillance, par les gardiens de la paix, durant la période estivale, des habitations reprises sur le listing élaboré et transmis quotidiennement par les services de police

Indicateurs

- Communication, via les médias, du lancement de la campagne dissuasive "Vacances en toute sécurité" (Police veille)
- Surveillance d'1 h. par jour au minimum, par gardien de la paix présent, durant cette campagne estivale
- Surveillance d'au moins 75% des habitations reprises sur le listing "général"
- Production d'un rapport évaluatif sur le déroulement de la campagne par les gardiens de la paix



6. VOL DE ET DANS VÉHICULES

Nous visons les vols simples et par effraction de voitures et les vols simples et par effraction dans les voitures

6.1. Objectifs généraux

6.1.1. *Prévenir, détecter et limiter le vol de et dans véhicules et/ou le sentiment d'insécurité y relatif*

6.2. Objectifs stratégiques

6.2.1. *Diminuer les comportements à risque*

Objectifs opérationnels

- *Informers les automobilistes quant aux bons comportements à adopter au cours d'une campagne spécifique de prévention des vols de et dans véhicules*

Résultats

- Communication auprès de la population des bons conseils de Serdu en la matière, aux abords des cimetières, en période de Toussaint
- Présence dissuasive des gardiens de la paix, dans et aux abords des 10 cimetières de l'entité, durant la semaine de Toussaint, particulièrement le 1er novembre.

Indicateurs

- Installation, de mi-octobre à mi-novembre, des panneaux préventifs réalisés par Serdu, aux cimetières de Péruwelz, de Bonsecours et de Wiers
- 5 heures de présence par gardien de la paix, dans et aux abords des cimetières, durant la semaine de Toussaint

7. VOL DE VÉLOS

7.1. Objectifs généraux

7.1.1. *Prévenir, détecter et limiter le vol de vélos et/ou le sentiment d'insécurité y relatif*

7.2. Objectifs stratégiques

7.2.1. *Diminuer les comportements à risque*

Objectifs opérationnels

- *Organiser une campagne annuelle de prévention des vols de vélos*

Résultats

- Organisation de campagne annuelle d'information sur le vol de vélos

Indicateurs

- Organisation d'au moins une action spécifique de gravure de vélos chaque année et distribution de kits préventifs (dépliants préventifs, gadgets, etc.) à cette occasion
- Rédaction d'au moins un article par an, dans le bulletin communal, sur la prévention des vols de vélos
- Constitution d'une banque de données relatives aux vélos gravés et (re)trouvés par nos services



8. SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Objectif général : Prévenir, détecter et limiter l'insécurité routière et/ou le sentiment y relatif

8.1. Objectifs généraux

8.1.1. *Prévenir, détecter et limiter la sécurité routière et/ou le sentiment d'insécurité y relatif*

8.2. Objectifs stratégiques

8.2.1. *Diminuer les comportements à risque*

Objectifs opérationnels

- *Assurer une surveillance habilitée par les gardiens de la paix aux abords des écoles posant des problèmes d'insécurité*

Résultats

- Assurer la surveillance habilitée, de manière régulière, en période scolaire, auprès des écoles (prioritairement) du centre-ville confrontées à des problèmes d'insécurité routière

Indicateurs

- Durant toute la période scolaire, présence quotidienne des gardiens de la paix aux abords de l'une et ou l'autre école concernée, et ce, de l'ordre de minimum 75% des entrées et sorties d'école(s)

- *Accompagner des groupes d'enfants scolarisés sur la voie publique*

Résultats

- Accompagnement, à la demande, par les gardiens de la paix, de groupes d'enfants sur la voie publique

Indicateurs

- Nombre de groupes d'enfants accompagnés par rapport aux demandes : au moins 80%

- *Mener des actions de prévention relatives à la lutte contre le stationnement incivique et dangereux (sur les passages pour piétons, sur les trottoirs, etc.)*

Résultats

- Remise d'avertissements et dispense de remarques, par les gardiens de la paix, au sujet du stationnement incivique et dangereux (sur les passages pour piétons, sur les trottoirs, sur les emplacements de stationnement réservé aux personnes handicapées, etc.)

Indicateurs

- Élaboration, à l'intention des gardiens de la paix d'un "nouveau" carnet d'avertissements propres au stationnement incivique et dangereux



- Rédaction de constats d'observation par les gardiens de la paix dans le logiciel prévu à cet effet: relevé annuel du nombre de constats rédigés à ce propos et établissement d'une cartographie des endroits critiques
- Remise d'un avertissement écrit au contrevenant pour minimum 75% des constats de stationnement incivique et dangereux
- Transmission mensuelle des constats et n° de plaques des contrevenants aux services de police

8.2.2. Promouvoir une approche intégrée et intégrale

Objectifs opérationnels

- Mener, en partenariat avec la zone de police notamment, des actions de sensibilisation en matière de sécurité routière, auprès des enfants de l'enseignement primaire

Résultats

- Mise en place du projet « Code ta route » adressé aux enfants des classes de sixième année primaire

Indicateurs

- Elaboration d'un calendrier annuel d'actions
- Adaptation annuelle du brevet élémentaire de sécurité routière
- Elaboration d'un questionnaire de satisfaction à destination des enseignants
- Réunion d'évaluation annuelle du projet Code ta route avec les partenaires




Ce plan stratégique de sécurité et de prévention a été signé à Bruxelles en 2 copies le 16/12/2022

Chaque partie intéressée déclare avoir reçu un exemplaire signé.

Pour l'Etat fédéral,

Madame Annelies VERLINDEN,
Ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique

Pour la Commune,



Monsieur Vincent PALERMO, Bourgmestre et

Madame Aurélie MOUTON, Directrice Générale